

» ques jusqu'au dernier, parce qu'un atome de levain suffit
» pour corrompre toute la pâte.

» Néanmoins, avant de prononcer une sentence terrible
» contre les coupables, nous avons voulu éclairer notre esprit
» des lumières de nos cardinaux, de nos évêques et de nos
» docteurs orthodoxes; et c'est après une délibération solen-
» nelle que nous avons condamné les ouvrages de l'Anglais
» Wicief, son Dialogue, son Trialogue et ses autres opuscules,
» comme fauteurs d'hérésies; en conséquence de notre déci-
» sion, ils seront brûlés publiquement dans tous les royaumes
» de la chrétienté; et les adeptes de l'excommunié seront
» livrés au saint tribunal de l'inquisition pour être torturés;
» car le Christ a dit : Si quelqu'un ne demeure pas en moi,
» il sera arraché comme le sarment; il deviendra sec, on le
» jettera au feu et il brûlera ! »

C'était la première fois que les papes rendaient une bulle contre les doctrines réformistes, qui se produisaient déjà sous la dénomination de Hussisme, du nom de Jean de Hus, le continuateur de Jean Wicief, et qui devaient bientôt séparer les chrétiens d'Occident en deux sectes puissantes, les protestants et les catholiques.

Quoique Jean XXIII parut triompher à Rome, ses compétiteurs n'en exerçaient pas moins la souveraine autorité dans leurs résidences; Grégoire XII fulminait des anathèmes dans la marche d'Ancône, et Benoît XIII s'affermissait dans le royaume d'Aragon, en confirmant l'usurpation de Ferdinand, comte d'Urgel, et en lui transmettant les droits des légitimes souverains de ce royaume sur la Sicile, sur la Sardaigne et sur l'île de Corse; il v mettait toutefois pour condition que

le prince lui fournirait chaque année trois galères armées, une somme de cent mille ducats et des troupes en nombre suffisant pour sa défense.

Pierre de Luna, ennuyé de son inaction, voulut, pour se distraire, convertir les juifs aragonais, et indiqua des conférences publiques à Tortose, afin de confondre, disait-il, tous les docteurs hébreux. Le savant rabbin Salomon, le célèbre Ben Virga et Vidal, ainsi que plusieurs Israélites d'un profond savoir, se rendirent à cette assemblée. Benoît les reçut avec une grande aménité, et leur parla en ces termes : « Honorables Hébreux, débris d'une nation autrefois chérie
» de Jéhovah, et maintenant rejetée du sein de Dieu, en-
» fants de David, soyez les bienvenus dans le temple du
» Christ, et osez professer avec courage devant nous la foi de
» Moïse. » Ensuite il fit la lecture d'un long sermon commençant par ces paroles d'Isaïe : « Venez, débattons nos droits
» hardiment... Mais si vous êtes rebelles, vous serez consumés
» par l'épée. »

Quand il eut terminé son discours, le rabbin Vidal prit la parole, sans être effrayé par le texte menaçant du prophète, et rétorqua tous les arguments du pontife avec une force de logique et une élégance de dialectique qui fit l'admiration des assistants. Au rapport de l'historien juif Abunstroc, ses coreligionnaires eurent les avantages dans cette lutte théologique; au contraire, si l'on ajoute foi aux assertions de Surita, auteur des Annales d'Aragon, et au chroniqueur Nicolas Antoine, le pape obtint un succès prodigieux et convertit des juifs par milliers. Cette dernière opinion n'est guère admissible, puisque ce fut à la même époque que Benoît

publia ses constitutions contre les Israélites, fit fermer leurs synagogues, leur défendit d'exercer aucun négoce ni de prêter de l'argent, et les déféra aux tribunaux de l'inquisition, cette terrible institution, qui couvrait le sol de l'Espagne, de la Castille, de la Navarre, du Portugal et de l'Aragon, depuis le commencement du quatorzième siècle, et qui chaque année renouvelait ses sacrifices humains en l'honneur de la Divinité!

Le schisme avait bien influé sur les dominicains et sur les familiers du saint-office, puisque les uns reconnaissaient Benoît, les autres Grégoire XII ou Jean XXIII, mais les peuples des Espagnes n'avaient rien gagné à ces débats. Au lieu d'un grand inquisiteur ils en avaient trois; et suivant que la fortune favorisait tel ou tel parti, celui qui triomphait, voulant l'emporter sur son devancier par la magnificence des auto-da-fé, augmentait le nombre des victimes qui devaient être livrées aux flammes.

Avant l'arrivée de Benoît, des tribunaux extraordinaires avaient été établis par ses compétiteurs dans les provinces des Algarves et de Valence, afin de multiplier et de faciliter les recherches des inquisiteurs: le pape les suspendit de leurs fonctions, non par un motif d'humanité, mais uniquement parce qu'ils étaient dévoués à ses ennemis, et il institua de nouveaux tribunaux.

Sa bulle indiquait les règles générales que devaient suivre les inquisiteurs dans l'exercice de leur redoutable ministère, et quels étaient les crimes dont ils devaient poursuivre la vengeance.

« Par notre souveraine autorité et au nom de celui qui

» nous a conféré un pouvoir absolu sur la terre et dans
 » les cieux, nous déclarons, disait le saint-père, entachés
 » d'hérésie, et nous déferons au saint tribunal de l'inqui-
 » tion :

» 1° Ceux qui, dans leurs blasphèmes, auront énoncé des principes hétérodoxes sur la toute-puissance ou sur les attributs de la Trinité divine, lors même qu'ils les auraient proferés dans l'emportement de la colère ou dans le délire de l'ivresse.

» 2° Ceux qui sont adonnés à la magie noire, aux divinations, aux enchantements, aux sortilèges, et qui dans leurs opérations se servent de paroles outrageantes pour la religion.

» 3° Ceux qui font des pactes avec les esprits des ténèbres pour en obtenir des faveurs, et qui leur jurent obéissance, foi et adoration sur le livre intitulé la Clavicule de Salomon.

» 4° Ceux qui, après avoir été excommuniés, restent une année entière sans racheter leur absolution, ni satisfaire à la pénitence qui leur avait été imposée.

» 5° Ceux qui admettent la foi orthodoxe, mais qui se refusent à une obéissance aveugle envers le pape, et qui ne le reconnaissent point comme vicaire du Christ et chef suprême des fidèles.

» 6° Les recéleurs, fauteurs et adhérents des hérétiques et des schismatiques.

» 7° Ceux qui condamnent l'institution sacrée du tribunal de l'inquisition ou qui mettent des obstacles à la marche de sa justice.

» 8° Tous les souverains, les princes ou les gouverneurs

de royaumes, de provinces et de villes qui ne prendront pas la défense de l'Église lorsqu'ils en seront requis par les inquisiteurs.

» 9° Les gens de loi qui favorisent les hérésies, en aidant de leurs conseils les schismatiques, et qui cherchent à les enlever à la justice des inquisiteurs.

» 10° Toutes les personnes qui donnent la sépulture ecclésiastique aux excommuniés, attendu que les morts, dénoncés comme hérétiques, ne peuvent être soustraits au supplice qu'ils ont mérité, leur mémoire devant être flétrie, leurs ossements exhumés et brûlés, et leurs biens confisqués au profit du saint-siège.

» Enfin, tous les écrivains dont les ouvrages renferment des propositions contraires à la foi ou à l'obéissance due au pape, ou qui émettent des principes dont les conséquences pourraient conduire à l'hérésie. »

Quoique ce décret soumit à la juridiction des inquisiteurs toutes les personnes coupables des délits compris dans ces catégories, il exceptait cependant les papes, les légats, les nonces et les officiers du saint-siège : lors même qu'ils étaient reconnus hérétiques, les inquisiteurs n'avaient pas le droit de les poursuivre sans un ordre spécial de la cour pontificale. La même prérogative s'étendait aux chefs de quelques diocèses, mais non jusqu'aux princes, qui étaient tous justiciables de la sainte inquisition, et pouvaient être livrés aux flammes des bûchers comme les derniers de leurs sujets.

Pendant que Benoît désolait l'Espagne avec ses légions d'inquisiteurs, Jean XXIII poursuivait le cours de ses infamies en Italie; enfin, il devint tellement en exécration aux

Romains, que Ladislas résolut d'exploiter à son profit la haine dont il était l'objet, de renverser son autorité et de s'emparer de la ville sainte. A cet effet, il organisa une conspiration, et gagna, à prix d'or, plusieurs compagnies de soldats, espèce de gens qui sont toujours prêts à se vendre. Quand toutes ses mesures furent prises, le prince se présenta devant Rome avec quelques troupes d'élite, pénétra dans l'enceinte de la basilique de la Sainte-Croix de Jérusalem, par une ouverture qui avait été pratiquée aux remparts, et se jeta dans les rues. Alors commença un massacre effroyable; tous les évêques, les prêtres et les moines qui tombèrent entre les mains des soldats furent impitoyablement massacrés, les religieuses furent violées, les églises pillées, les couvents incendiés; et la rage de ces forcenés ne se ralentit que quand ils n'eurent plus la force d'égorger.

Ladislas se porta ensuite au Vatican pour arrêter le pape, qui, fort heureusement pour lui, s'était sauvé avec ses cardinaux dès le commencement de l'action : le vainqueur fut obligé de se borner au pillage du palais pontifical; il fit main basse sur les ornements sacrés de la chapelle, sur les bijoux, sur les reliques des saints, qui étaient enchâssées dans des boîtes d'or ou d'argent massif et ornées de pierres précieuses.

Là ne s'arrêtèrent pas les profanations; par les ordres du roi de Naples, les soldats transformèrent la basilique de Saint-Pierre en caserne, firent manger leurs chevaux sur l'autel de l'Apôtre, et de chacune des chapelles de cette magnifique église ils firent des lieux de débauches. Les armoiries et les statues de Jean XXIII furent brisées, ses bannières arrachées,

et après quinze heures d'une lutte opiniâtre, Ladislas chassa tous les partisans du pape, et se trouva maître absolu dans Rome.

Les citoyens furent pressurés par le nouveau tyran, ainsi qu'ils l'avaient été par Jean XXIII, « de telle sorte, dit un » ancien auteur, qu'il semble réellement que les papes et » les rois se plaisent à montrer aux peuples que leur insti- » tution n'est rien moins que divine, et que le mieux serait de » les occire tous. »

Tout en surveillant la levée des contributions forcées dont il avait frappé la ville sainte, Ladislas ne perdait pas de vue les avantages qu'il pouvait tirer de sa position. En politique habile, il résolut de ne donner ni relâche ni repos à son ennemi qu'il ne l'eût terrassé; et il envoya à la poursuite de Jean une troupe de cavaliers, qui le chassèrent successivement de Sutri, de Viterbe, de Montefiascone et de Sienne. Pressé par le danger, le saint-père voulut se mettre sous la protection d'une ville puissante qui fût en état de résister à son ennemi, et il s'adressa aux Florentins pour obtenir la permission de se réfugier dans leur cité : sa demande ayant été rejetée, il se rabattit sur Bologne, où il avait encore conservé une grande prépondérance.

Néanmoins, se voyant traqué comme une bête fauve, et redoutant d'être bientôt assiégé dans son dernier asile, Jean se décida à traiter avec l'empereur Sigismond, afin de ressaisir avec son appui toute son autorité sur l'Italie. Les ambassadeurs chargés de cette importante mission étaient les cardinaux Chalant et Zabarelle, et le célèbre moine grec Manuel Chrysoloras, le régénérateur des belles-lettres en Occident.

Leurs instructions portaient qu'ils devaient s'entendre avec Sigismond pour déterminer l'époque de la tenue d'un concile; et qu'ils s'opposeraient de toutes leurs forces à ce qu'on choisît pour cette réunion une ville dépendante de l'empire. Or, il arriva que l'empereur demanda précisément que Constance, ville du duché de Souabe, fut désignée pour le lieu des conférences; et sa volonté à cet égard fut si formellement exprimée aux députés, que ceux-ci se trouvèrent obligés d'y adhérer.

Jean, informé du résultat des négociations, maudit la fatalité qui le contraignait à convoquer le concile dans un pays étranger, et à se livrer pieds et poings liés à un prince qui avait été autrefois son ennemi. Néanmoins, comme il ne lui restait pas d'autre parti à prendre que celui de la soumission, il dissimula son mécontentement, et fit solliciter une entrevue particulière avec l'empereur. Sigismond accéda à la prière du pape, et vint le recevoir à Lodi; mais toute l'éloquence de Jean ne put changer la détermination du prince, et il fut obligé d'accepter la ville de Constance pour la tenue du synode.

Ces préliminaires arrêtés, le pape quitta l'empereur et retourna à Bologne, auprès de François Gonzague, un de ses partisans. Il était à peine installé, qu'on apprit la nouvelle que Ladislas accourait à la tête d'une armée considérable pour assiéger le saint-père dans sa résidence. Aussitôt les cardinaux furent pris d'une panique et désertèrent la cour pontificale jusqu'au dernier; Jean, seul, attendit son ennemi sans frayeur : la raison en était toute simple; il avait pris ses mesures pour le faire empoisonner par une de ses maîtresses.

Monstrelet, chroniqueur contemporain, raconte ainsi la mort du roi de Naples : « Ce prince ne pouvait pas vivre de » longues années, parce qu'il était trop adonné à la débauche » et parce qu'il avait excité trop de haine par ses cruautés; » aussi mourut-il empoisonné d'une manière infâme. Une de » ses maîtresses, la fille d'un médecin vendu à Jean XXIII, » devint l'instrument de la vengeance du pape. Par les con- » seils de son père, elle fit usage d'une préparation empoi- » sonnée, qu'il lui assurait être un puissant aphrodisiaque » capable de ranimer les ardeurs de Ladislas; elle en frotta » le siège de la pudeur, et après une nuit de voluptés, son » amant mourut dans ses bras! »

Léonard Arétin et Antoine de Florence, contemporains de Ladislas, sont d'une opinion différente; ils affirment que ce roi mourut d'une maladie honteuse qui lui avait rongé les parties naturelles. Cette assertion détruirait l'opinion générale qui attribue l'apparition du mal vénérien aux relations des Espagnols avec les femmes du nouveau continent : et ce qui semblerait confirmer que l'origine de ce mal honteux a précédé l'époque de la découverte de l'Amérique, c'est une ordonnance très-curieuse de la reine Jeanne de Naples, pendant son séjour à la cour de Clément VI, en 1347, c'est-à-dire cent quarante-cinq ans avant le voyage de Christophe Colomb. La reine enjoignait aux courtisanes de la ville d'Avignon, la résidence des papes, de ne point sortir d'un grand monastère situé près du couvent des Augustins, qui leur était affecté. « Les filles et femmes folles de leur corps, ainsi » s'exprime l'ordonnance, seront soumises à une abbesse qui » sera nommée chaque année par le consul; toutes porteront

» l'aiguillette rouge sur l'épaule. Quant à celles qui auront » contracté le mal provenant de paillardise, et qui n'en feront » pas la déclaration, elles subiront la peine du fouet et du » bannissement. »

D'après les témoignages des divers historiens, et surtout en raison de ce document authentique, ne serait-on pas en droit de conclure que le mal affreux qui infecte les générations de puis plusieurs siècles, s'est déclaré pour la première fois dans la ville d'Avignon, la résidence des prêtres, des cardinaux et des papes?.....

Ladislas mort, le saint-père quitta Bologne et se rendit au concile de Constance : préalablement il s'était ménagé des appuis, dans le cas d'un revers, et avait fait un traité d'alliance avec le duc d'Autriche, qu'il avait nommé capitaine général des troupes de l'Église romaine, en affectant à son titre une pension de six mille florins sur le trésor apostolique; il avait également acheté la protection de Burchard, marquis de Bade, et de Jean, comte de Nassau, électeur de Mayence, moyennant une somme de seize mille florins d'or

Quoiqu'il eût pris toutes les précautions que commandait la prudence, Jean ne laissait pas de redouter les conséquences d'un concile qui pouvait prononcer sa déposition, et il était bien résolu à le dissoudre, sous quelque prétexte, dès que les Pères seraient assemblés.

Plusieurs écrivains qui accompagnaient le saint-père dans son voyage racontent divers incidents qui montrent combien son esprit était tourmenté et quelles étaient ses inquiétudes sur les résultats des conférences, « Pendant que nous » étions sur la montagne de l'Arlberg, dans le Tyrol, dit